

DÉLIBÉRATION N° 2026-01

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DES DOUANES
DU 9 MARS 2026**

Le conseil d'administration de la Masse des douanes,

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » ;

Après en avoir délibéré,

Article unique

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 10 octobre 2025.

Fait à Montreuil, le 9 mars 2026

Le président du conseil d'administration,



Florian COLAS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPA MASSE DES DOUANES DU 10 OCTOBRE 2025**

Sous la présidence de Mme Géraldine CECCONI, sous-directrice des finances et des achats, participent à la réunion :

Pour les représentants de l'administration :

- Gwenaëlle HENON, vice-présidente suppléante du conseil d'administration, cheffe du bureau Qualité de vie au travail et action sociale (RH 4) ;
- Yann AMBACH, chef du bureau politique tarifaire et commerciale (COMINT 3) ;
- Fabrice DEMAISON, chef du bureau Comptabilité et recouvrement (FIN 3) ;
- Sébastien MUGICA, directeur régional des douanes à Bayonne (en visioconférence) ;
- Anne-Gaëlle QUÉNÉHERVÉ, directrice régionale des douanes en Corse (en visioconférence).

Pour les représentants du personnel :

- **CFDT-CFTC :**
 - Gaëlle ROLLAND (titulaire - en visioconférence).
- **SNAD-CGT :**
 - Mathilde MORIVAL (titulaire).
- **USD-FO :**
 - Laurent-Théo JOLY (titulaire) ;
 - Magali VIEL (titulaire- en visioconférence).
- **SOLIDAIRES :**
 - Cécile HANSEN (titulaire – en visioconférence).
- **UNSA-CGC :**
 - Nicolas ANGHEL (titulaire).
- **En qualité d'experts :**
 - Pour le SNAD-CGT : Frédéric BEYAERT ;
 - Pour l'USD-FO : Nadine BÉZIADE (en visioconférence) ;
 - Pour l'UNSA-CGC : Serge DETRIEUX ;
 - Pour l'UNSA-CGC : Romain DESPOUY.

Pour les personnalités qualifiées

- Marc FRADET, administrateur général honoraire des douanes - en visioconférence ;
- Vincent VERROYE, attaché d'administration hors classe, directeur général des services de l'ASFL.

Pour l'établissement public administratif (EPA) de la Masse des douanes :

- **Pour le service central :**
 - Sandrine AMBACH, administratrice des douanes, directrice de l'établissement ;
 - Frédéric MAR, inspecteur principal de 2^{ème} classe, adjoint à la directrice ;
 - Romain LANCLU, inspecteur, rédacteur budget ;
 - Valérie VUGHT, inspectrice, rédactrice immobilisations ;
 - Adrien LEVRAT, contractuel, responsable de la cellule affaires générales et juridiques ;
 - Maëlle TIE, contrôleur de 2^{ème} classe, rédactrice affaires générales et juridiques.

- Pour l'agence comptable :

- Patrick MARIN, inspecteur principal de 1^{ère} classe, chef de l'agence comptable de l'établissement.

Pour le contrôle budgétaire et comptable :

- Séverine GALIANA, service comptable (CBCM).

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF I 2025 (DÉLIBÉRATION N° 2025-06)

Mme CECCONI ouvre la séance à 9 heures 35.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Mme ROLLAND (CFDT-CTFT) est désignée secrétaire adjointe de séance.

En l'absence de déclaration liminaire, la Présidente propose d'aborder le seul point inscrit à l'ordre du jour.

APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF I 2025 (DÉLIBÉRATION N° 2025-06)

Mme CECCONI explique que ce budget rectificatif a pour objet d'intégrer la subvention exceptionnelle de 1,358 m€ accordée par la DGDDI cet été au bénéfice de l'EPA Masse pour réaliser un certain nombre d'opérations urgentes et incontournables. S'agissant de couvrir des besoins urgents, il n'était pas possible d'attendre le Conseil d'Administration de fin d'année pour inscrire cette modification au budget.

Mme AMBACH indique que cette subvention exceptionnelle de 1,358 m€ accordée par le directeur général est destinée à financer 14 opérations de travaux qui répondent à des besoins urgents et impérieux non-couverts à date. Un certain nombre d'emprises foncières et de bâtiments nécessitent des interventions rapides au niveau de murets, de palissades ou de portails. Il y a également besoin d'équipements supplémentaires et de sécuriser les entrées dans certaines cités. 12 cités ont été recensées.

La cité du Havre nécessite une focale particulière car les désordres existants s'y sont accélérés suite à différentes tempêtes, au point d'avoir parfois des répercussions sur l'intérieur des logements, ce qui n'est évidemment pas supportable. Les budgets prévus ont notamment pour but de résoudre des désordres en façade, ce qui nécessite une prise en charge rapide en amont de la grande opération de remise en état de la cité, lors de laquelle le traitement des bâtiments se fera de manière décalée dans le temps. Il est également nécessaire de moderniser le parc d'ascenseurs de la cité du Havre. Tous les ascenseurs doivent être changés.

Les huit premières opérations de sécurisation des emprises foncières et des bâtiments sont calibrées à 370 000 euros. Les opérations relatives aux clôtures, murets, palissades, portails et portes extérieures d'accès aux parties communes sont évaluées à 220 000 euros. Enfin, deux enveloppes de 53 000 euros et 255 000 euros sont fléchées vers la cité du Havre.

L'objectif est de traiter ces chantiers le plus vite possible. Les services territoriaux seront bientôt contactés pour les travaux qu'ils sont en capacité de prendre en charge, tandis que les travaux d'ampleur seront certainement pris en charge par le mandataire.

Mme CECCONI précise qu'au budget 2025, les prévisions de recettes ressortent en hausse de 1,065 m€ suite à différents mouvements : octroi de cette subvention exceptionnelle de 1,358 m€, vente d'un appartement en Guyane pour 65 000 euros et perception du FACVA pour 11 550 euros. En outre, la perception du produit de la vente d'un bien à Port-Saint-Louis-du-Rhône (370 000 euros) a été reportée à l'exercice 2026. Les dépenses de fonctionnement restent inchangées par rapport au budget initial. Les dépenses d'investissement ressortent en hausse de 1,358 m€. Les paiements sont anticipés à hauteur de 518 000 euros en 2025. Au final, le déficit budgétaire prévisionnel est revu à la baisse par rapport au budget initial, à 905 000 euros. La trésorerie au 31 décembre ressort à 10,8 m€, contre 11,8 m€ en fin d'exercice 2024. Ce niveau de trésorerie relativement important est à nuancer au regard des restes à payer, qui s'élèvent à 7,7 m€.

Mme MORIVAL (SNAD-CGT) remercie les équipes des services territoriaux et du service central pour la prise en compte des signalements que la CGT avait effectués concernant la dégradation de certains logements. Cela souligne le fait que l'EPA Masse a besoin d'une subvention élevée. Il est important que ce message soit porté auprès du Président du Conseil d'Administration. Par ailleurs, des précisions sont nécessaires concernant l'utilisation du FACVA au bénéfice des agents du service central.

Mme AMBACH précise que cette enveloppe du FACVA a notamment servi à installer une cabine acoustique au sein des espaces de travail communs afin que les agents puissent s'isoler. Cet espace est très apprécié.

M. JOLY (USD-FO) salue la décision du directeur général qui, à travers l'octroi d'une subvention exceptionnelle, a pris conscience de l'urgence de la situation dans certaines cités. Il serait de bon ton de pérenniser ce type de mesure. Le budget de l'établissement a besoin de stabilité.

Mme HANSEN (Solidaires) se félicite de l'octroi de cette subvention exceptionnelle, qui était absolument nécessaire au vu des désordres immobiliers et de l'ampleur des projets à mener. Cette politique volontariste d'entretien du patrimoine suppose que la subvention allouée à l'établissement soit importante et pérenne.

M. DETRIEUX (UNSA-CGC) considère que cette subvention exceptionnelle est tout à fait normale pour améliorer la sécurisation des locaux au bénéfice des agents des douanes et pour mener des travaux immobiliers au Havre. L'EPA Masse ne peut pas se passer de subvention pour l'entretien de son parc. Il faut espérer que le directeur général a pleinement conscience de la nécessité de préserver le parc immobilier.

Mme CECCONI, constatant qu'il n'y avait pas d'autre intervention, propose de passer au vote.

La Présidente soumet au vote la délibération n°2025-06.

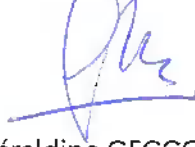
VOTES		
Pour : 13	Contre : 0	S'abstient : 0
Représentants de l'administration Personnalités qualifiées Représentants du personnel CFDT-CFTC, SNAD-CGT, USD-FO Solidaires et UNSA-CGC		
La délibération n° 2025-06 est adoptée à l'unanimité.		

M. ANGHEL (UNSA-CGC) rappelle que son organisation syndicale avait insisté, lors de la négociation sur le FACVA, pour qu'une partie soit fléchée vers la Masse. La subvention exceptionnelle accordée par le directeur général démontre que le budget augmenté du montant du FACVA ne suffit pas à l'EPA Masse à assurer pleinement sa mission d'entretien et de valorisation de son patrimoine. Le montant du FACVA doit donc être pérennisé en abondement de la dotation de la DGDDI.

En l'absence d'autre commentaire ou question, la Présidente remercie pour leur présence tous les participants,

Elle lève la séance à 10 heures.

La Présidente,

A blue ink signature, appearing to be 'G. CECCONI', written over a horizontal line.

Géraldine CECCONI

La secrétaire,

A blue ink signature, appearing to be 'M. TIE', written over a horizontal line.

Maëlle TIE

La secrétaire adjointe,

A blue ink signature, appearing to be 'G. ROLLAND', written over a horizontal line.

Gaëlle ROLLAND